

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du jeudi 10 novembre 2022

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-deux le 10 novembre à 18 heures 30	
En exercice :	9	Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu
Présents :	7	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr
Votants :	8	Masson Laurent, Maire
Pour :	8	Etaient présents : L. MASSON V. TRESY, C. GAUBERT, I. LELIARD, D.
Contre :	0	MONNIER, R.BRUN.
Abstention :	0	Arrivée de Julie BESANCON à 19h00
Date de convocation :	25/10/2022	Départ de Pierre MIDOL à 19h42
Date d'affichage :	25/10/2022	Absents : S. FAGOT a donné procuration à L. MASSON
		Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

OBJ. : Motion de soutien à l'AMJ

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMJ demande donc que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- 1/ Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF,
- 2/ L'indexation des dotations notamment de la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
- 3/ Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales,
- 4/ L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation,
- 5/ L'inclusion de l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023,

Le Conseil Municipal de CHAUSSENANS à l'unanimité soutient cette motion.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de Séance, Isabelle LELIARD



Le Maire, MASSON Laurent

